

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/10-505-1316 du 04/10/2010

### INSCRIPTIONS - BACCALAUREATS PROFESSIONNELS - SESSION 2011

Destinataires : Lycées professionnels

Affaire suivie par : Mme OLIVIER - Tel : 04 42 91 71 83 - Fax : 04 42 91 75 02

#### LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE CHANCELIER DES UNIVERSITES

**VU** la loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national et notamment son article L. 113-4 (chapitre III le recensement)

**VU** le code de l'éducation articles D 337-51 à D 337-94 (baccalauréat professionnel)

#### ARRETE

**ARTICLE 1er** : Les registres des inscriptions aux **épreuves de la session 2011 des baccalauréats professionnels** seront ouverts pour toutes les spécialités :

**du jeudi 14 octobre 2010 au jeudi 25 novembre 2010 inclus**

**ARTICLE 2** : Les dates limites d'inscription aux épreuves de la session de remplacement seront communiquées ultérieurement.

**ARTICLE 3** : Pour être autorisés à s'inscrire à l'examen, les candidats assujettis à l'obligation de recensement et de participation à l'appel de préparation à la défense doivent être en règle avec ces obligations.

**ARTICLE 4** : La Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 5 octobre 2010

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*